

Le programme

Notre entreprise est déterminée à investir dans l'avenir de ses employés. Ainsi, le Programme de bourses d'études de Sobeys et Empire offre de financer via des bourses de 1500\$, les études postsecondaire.

Ce programme reconnaît les employés qui ont su se démarquer par l'excellence de leur travail et de leur résultat scolaires, ainsi que par leur engagement dans la collectivité, dans les activités parascolaires et dans le bénévolat.

Les candidats doivent s'inscrire à un programme d'études à temps plein menant à l'obtention d'un baccalauréat ou un diplôme reconnu.

Les bénéficiaires d'une bourse peuvent changer de collège (CÉGEP), d'université ou de programme à tout moment au cours de leurs études.



Inscription au

www.nourrissezvosambitions.ca

(onglet **Les avantages**, puis au bas de cette page)

Programme de bourses d'études



Qui est admissible?

- Les employés qui travaillent actuellement dans tout établissement corporatif, affilié ou franchisé, y compris tous les magasins IGA, IGA extra, Les marchés Tradition, Bonichoix et Rachele-Béry, les bureaux ou centres de distribution.
- Les employés à temps plein et à temps partiel qui ont travaillé sans interruption pendant au moins six (6) mois ou 500 heures, en date du 30 avril de l'année en cours.

Les bourses d'études ne sont pas automatiquement renouvelables chaque année. Cependant, les anciens titulaires d'une bourse sont invités à présenter leur candidature chaque année, jusqu'à concurrence de quatre (4) ans.

Les situations suivantes rendront la candidature à une bourse d'études irrecevable:

- Le candidat n'obtient pas une moyenne minimum de 70%.
- Le candidat ne travaille plus pour un établissement corporatif, affilié ou franchisé.
- L'admissibilité des employés à temps partiel qui suivent des cours dans un collège (CÉGEP) ou une université d'une localité où la Société n'a pas d'installation sera déterminée à la discrétion de Sobeys.

Conditions

Les candidats doivent détenir, ou être sur le point d'obtenir, un diplôme d'études secondaires ou être inscrits à temps plein dans un collège (CÉGEP) ou une université, et avoir des résultats d'au moins 70%.

Les candidats doivent déposer leur candidature ainsi que tous les documents requis sur le site web avant le **13 mai** de l'année en cours.

Le dossier de demande complet doit comporter les documents suivants:

- Le formulaire en ligne dûment rempli, fournissant tous les renseignements requis.
- Une lettre comprenant les points suivants:
 - Description de:
 - sa participation à des activités parascolaires;
 - ses matières préférées;
 - ses passe-temps;
 - son travail bénévole.
 - Ses raisons:
 - qui le pousse à s'inscrire au collège (CÉGEP) ou à l'université;
 - sur son choix de programme;
 - de son choix de carrière.
- Un relevé de notes officiel du dernier semestre réussi (à l'école secondaire, au collège/CÉGEP ou université)
- Une lettre de l'établissement d'études postsecondaires confirmant l'inscription.

